

Conseil communal du 15 décembre 2025
Note de synthèse explicative des points inscrits à l'ordre du jour par le Collège

La présente note constitue, pour les conseillers communaux, une mise en contexte des points inscrits à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 15 décembre 2025.

NB : La séance du Conseil communal (19h30) sera précédée de la séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale (18h30), laquelle ne pourra être diffusée en ligne pour raisons techniques.

Nonobstant le ROI du Conseil communal, les conseillers communaux ayant des questions techniques sur les points présentés sont invités à les poser préalablement à la séance via [REDACTED], afin de permettre une réponse technique des services concernés en temps utile.

SEANCE PUBLIQUE**DIRECTION GENERALE****1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 novembre 2025**

Le projet de procès-verbal est établi conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi qu'au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal (art. 46).

Les interventions telles que déposées par les conseillers en vertu de l'article 47 du ROI figurent au projet de PV.

2. Démission d'un membre du Conseil communal (Groupe E.P.S.N.)

Le Conseil est invité à acter la démission des fonctions de Conseiller communal (et des mandats dérivés) présentée par M. Jean-Christophe PANNAYE, élu sur la liste "ENSEMBLE POUR ST-NICOLAS".

3. Installation d'un nouveau membre du Conseil communal (Groupe E.P.S.N.)

Le Conseil est invité à installer et à entendre la prestation de serment de Mme Sandra COLOMBINI, 1ère suppléante en ordre utile de la liste "Ensemble pour St-Nicolas", appelée à remplacer M. Jean-Christophe PANNAYE.

Mme Sandra COLOMBINI continue de satisfaire aux conditions d'éligibilité prescrites par la loi.

4. Modification du tableau de préséance des membres du Conseil communal

Le Conseil est invité à adapter son tableau de préséance, suite au remplacement de M. Jean-Christophe PANNAYE par Mme Sandra COLOMBINI.

5. Commissions du Conseil communal - Remplacement d'un membre démissionnaire (Groupe E.P.S.N.)

Le Conseil est invité à désigner Mme Sandra COLOMBINI (groupe ENSEMBLE POUR ST-NICOLAS) en qualité de membre de la commission de l'enseignement et des affaires socio-culturelles, en remplacement de M. Jean-Christophe PANNAYE.

6. ASBL CREAVES des Terrils - Remplacement d'un représentant communal démissionnaire au sein de l'assemblée générale (Groupe E.P.S.N.)

Le Conseil est invité à désigner en qualité de représentant communal au sein de l'assemblée générale de l'ASBL CREAVES des Terrils Mme Sandra COLOMBINI (Groupe Ensemble pour St-Nicolas), en remplacement de M. Jean-Christophe PANNAYE.

7. ASBL CREAVES des Terrils - Désignation d'un candidat administrateur représentant la commune suite à une démission (Groupe E.P.S.N.)

Le Conseil est invité à désigner en qualité de candidat au mandat de membre de l'organe d'administration de l'ASBL CREAVES des Terrils représentant la commune (en qualité d'observateur) Mme Sandra COLOMBINI (groupe Ensemble pour St-Nicolas), en remplacement de M. Jean-Christophe PANNAYE.

8. Délégations en matière de marchés publics – Communication

En exécution de l'article 6 de la délibération du Conseil du 24 mars 2025 portant délégations en matière de marchés publics, le Conseil est invité à prendre connaissance, pour la période du 1^{er} au 28 novembre 2025, de :

- la liste des décisions du Collège communal par lesquelles celui-ci fixe les conditions des marchés publics relevant du service extraordinaire (montants inférieurs à 60.000 € HTVA) ;
- la liste des décisions du Directeur général (adjoint) par lesquelles celui-ci fixe les conditions des marchés publics relevant du service extraordinaire (5.000 € HTVA, si urgence) ;
- la liste des décisions du Collège communal par lesquelles celui-ci adhère à des centrales d'achat.

9. Rapport relatif aux synergies existantes et à développer entre la commune et le Centre public d'action sociale (exercice 2025) – Adoption

Il est proposé au Conseil d'adopter le rapport annuel sur les synergies entre la commune et le CPAS, en exécution de l'article L1122-11, alinéas 3 à 7, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Ce rapport de synergies, préparé par les directeurs généraux des deux institutions, comprend les éléments suivants :

- 1° un tableau de bord des synergies réalisées et en cours;
- 2° un tableau de programmation annuelle des synergies projetées;
- 3° pour chaque type de service de support, une matrice de coopération;
- 4° une grille de synthèse déterminant un niveau global de rassemblement des services de support;
- 5° un tableau des marchés publics (marchés publics conjoints et marchés publics séparés pouvant faire l'objet de marchés publics conjoints).

Ce point aura été examiné en séance conjointe du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale (18h30). Il est à noter qu'il s'agit peut-être de la dernière édition de ce rapport, le Gouvernement wallon ayant annoncé sa suppression prochaine, dans le cadre de la simplification administrative.

10. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour des assemblées générales ordinaire et extraordinaire d'ENODIA du 16 décembre 2025

Le Conseil est invité à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale en question.

11. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA HOLDING du 17 décembre 2025

Le Conseil est invité à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale en question.

12. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de RESA du 17 décembre 2025

Le Conseil est invité à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale en question.

13. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de SPI - Agence de développement territorial de la Province de Liège du 17 décembre 2025

Le Conseil est invité à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale en question.

14. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de la Compagnie intercommunale liégeoise des eaux (CILE) du 18 décembre 2025

Le Conseil est invité à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale en question.

15. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire du Centre hospitalier régional de la Citadelle du 18 décembre 2025

Le Conseil est invité à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale en question.

16. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'association intercommunale de traitement des déchets liégeois (INTRADEL) du 18 décembre 2025

Le Conseil est invité à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale en question.

17. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale des Seniors des communes de la Haute Meuse Liégeoise et de la Hesbaye (INTERSENIORS) du 29 décembre 2025

Le Conseil est invité à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale en question.

18. Intercommunales - Approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire du Centre hospitalier du Bois de l'Abbaye du 29 décembre 2025

Le Conseil est invité à approuver les points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'intercommunale en question.

19. Cultes - Modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2025 de la Fabrique d'église Saint-Hubert – Approbation

Le Conseil est invité à approuver la modification budgétaire n°1 pour l'exercice 2025 de la Fabrique d'église Saint-Hubert. Il s'agit ici d'une opération comptable, sans incidence sur la participation communale aux frais ordinaires du culte, qui demeure inchangée.

FINANCES**20. Exercice 2026 - Vote d'un douzième provisoire (Janvier)**

Il est proposé au Conseil, le budget communal 2026 n'étant pas approuvé avant le 31 décembre 2025, de voter un douzième provisoire, c'est-à-dire de mettre les crédits nécessaires au bon fonctionnement des services communaux à la disposition du Collège communal afin de permettre le paiement des dépenses obligatoires pour le mois de janvier 2026, lesquels crédits seront limités au douzième du crédit budgétaire de l'exercice 2025.

Le Collège a en effet souhaité se laisser le temps de présenter un budget juste et équilibré, qui comprend des efforts proportionnés et partagés, sans porter atteinte aux services de base à la population.

21. Exercice 2026 - Vote d'un douzième provisoire (Février)

Il est proposé au Conseil, le budget communal 2026 n'étant pas approuvé avant le 31 décembre 2025, de voter un douzième provisoire, c'est-à-dire de mettre les crédits nécessaires au bon fonctionnement des services communaux à la disposition du Collège communal afin de permettre le paiement des dépenses obligatoires pour le mois de février 2026, lesquels crédits seront limités au douzième du crédit budgétaire de l'exercice 2025.

Le Collège a en effet souhaité se laisser le temps de présenter un budget juste et équilibré, qui comprend des efforts proportionnés et partagés, sans porter atteinte aux services de base à la population.

22. Règlement communal de taxe sur les constructions et reconstructions - Exercices 2026 à 2031

Il est proposé au Conseil d'établir, pour les exercices 2026 à 2031, une taxe communale annuelle sur les constructions ou reconstructions de bâtiments et annexes destinés à servir d'habitation.

Au vu de la situation financière communale, les montants sont majorés de 15% (mais restent en-deçà de l'inflation subie depuis 2019).

Ce point avait été reporté lors du Conseil communal du 17 novembre dernier. Comme discuté en dernière séance, les renseignements ont été affinés et les précisions terminologiques apportées : il est donc proposé, dans la droite ligne des adaptations proposées le 17 novembre dernier, d'adopter le texte ainsi modifié.

TRAVAUX ET MOBILITÉ

23. Suppression d'un emplacement de stationnement pour personne handicapée (Rue du Beffroi, 19) - Modification du règlement complémentaire à la police de la circulation routière

Il est proposé au Conseil de modifier le règlement complémentaire à la police de la circulation routière afin de supprimer un emplacement de stationnement pour personne handicapée Rue du Beffroi, 19.

24. Création d'un emplacement de stationnement pour personne handicapée (Rue du Centenaire, 15) - Modification du règlement complémentaire à la police de la circulation routière

Il est proposé au Conseil de modifier le règlement complémentaire à la police de la circulation routière afin de créer un emplacement de stationnement pour personne handicapée Rue du Centenaire, 15.

25. Fixation des conditions et mode de passation d'un marché de travaux (Procédure ouverte) - Restauration de l'ancien Hôtel communal de Montegnée - Remplacement des châssis

Il est proposé au Conseil de lancer un marché public de travaux ayant pour objet le remplacement des châssis de l'ancien Hôtel communal de Montegnée, dont la façade avant est classée.

Ce marché constituait un lot du marché global de restauration, pour lequel aucune offre régulière n'a été reçue. Il s'agit donc de relancer ce lot dans le cadre d'un marché autonome, en gardant les mêmes clauses techniques (déjà validées par l'Agence wallonne du patrimoine).

Le montant du marché est estimé à 186.267,45 € HTVA ; il est proposé de recourir à la procédure ouverte. Un subside de l'Agence wallonne du patrimoine est prévu.

ENVIRONNEMENT ET BIEN-ETRE ANIMAL

26. Actions de prévention "Zéro déchet" - Mandat INTRADEL - Exercice 2026

Il est proposé au Conseil de donner mandat à l'intercommunale INTRADEL afin de lui permettre de percevoir les subsides en matière de prévention des déchets auxquels la commune peut prétendre en 2026 afin d'organiser une campagne de sensibilisation à la lutte contre la fast fashion : acheter moins mais mieux.

En effet mener une campagne de lutte contre la fast fashion est essentiel pour plusieurs raisons sociales, environnementales et économiques :

Protéger l'environnement

1. Pollution massive : La fast fashion est l'une des industries les plus polluantes au monde (après le pétrole). Elle génère des millions de tonnes de CO₂, consomme d'énormes quantités d'eau et rejette des produits chimiques dans les rivières.
2. Déchets textiles : Des milliards de vêtements jetés chaque année sont incinérés, car ils sont de mauvaise qualité et difficilement recyclables.
3. Microplastiques : Les fibres synthétiques (polyester, nylon, etc.) libèrent des microplastiques lors du lavage, polluant les océans et la chaîne alimentaire.

Défendre les droits humains et les conditions de travail

1. Exploitation ouvrière : De nombreux vêtements sont produits dans des pays où les ouvriers sont sous-payés, travaillent dans des conditions dangereuses et sans droits syndicaux.
2. Travail des enfants : Dans certains cas, des enfants participent à la chaîne de production.

Lutter contre la surconsommation

La fast fashion encourage une logique de "acheter-jeter" avec des vêtements à très bas prix mais de faible qualité. Cela alimente un cycle de consommation compulsive, nuisible à la planète et au bien-être personnel. Une campagne peut encourager des comportements plus durables : acheter moins, mieux, réparer, échanger ou acheter d'occasion.

Promouvoir des alternatives durables

1. Soutenir les marques éthiques, locales et responsables.
2. Mettre en avant l'économie circulaire (recyclage, location, seconde main).
3. Encourager la créativité (customisation, upcycling).

Sensibiliser et changer les mentalités

Une campagne peut éduquer le public, surtout les jeunes, sur l'impact de leurs choix vestimentaires. Elle peut transformer la mode en un moyen d'expression conscient et responsable, plutôt qu'un simple réflexe de consommation.

Concrètement en 2026 : Une thématique principale, plusieurs publics cibles, plusieurs actions de terrain :

- Dès janvier 2026, lancement d'une nouvelle animation « Sauve qui fripe ! » pour l'enseignement secondaire ;
- Création d'un dossier pédagogique et remise de ce dossier aux écoles nous ayant sollicités pour l'animation ci-dessus ;
- Création d'une exposition itinérante pour écoles, administrations, centres culturels, bibliothèques. Lancement dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets SERD – Fin novembre 2026 ;
- Campagne réseaux sociaux : acheter moins, acheter mieux - Collaboration avec le groupe TERRE - encourager les citoyens à adopter des comportements d'achat en vue de limiter la (ultra) fast fashion et encourager la seconde main – Printemps 2026 ;
- Actions de terrain en collaboration avec TERRE : visite du centre de tri, action de terrain avec les magasins de seconde main, valorisation des magasins de seconde main des communes participantes – Tout au long de l'année ;
- Présence sur le terrain via le véhicule prévention (véhicule prévention uniquement dédié à cette campagne) - Tout au long de l'année.

Cette campagne va donc permettre de sensibiliser les citoyens sur l'importance de réduire leur consommation de textiles et par conséquent, la production de déchets.

SPORTS

27. Rapport d'évaluation en vertu du contrat de gestion de l'ASBL Sports et Loisirs

Il est proposé au Conseil d'approuver le rapport d'évaluation de l'ASBL Sports et loisirs, établi en vertu du contrat de gestion établi entre cette ASBL communale et la commune.

28. Octroi d'un subside de fonctionnement à divers groupements sportifs de l'entité - Exercice 2025

Il est proposé au Conseil, comme chaque année et sur base des rapports financiers afférents à la saison 2024-2025, d'octroyer aux groupements sportifs de l'entité un subside, calculé conformément à la Charte de la vie associative saint-clausienne.

29. Octroi d'un subside exceptionnel à l'ASBL Handball Club Renaissance Montegnée - Exercice 2025

Handball Club Renaissance Montegnée ASBL est une association reconnue et soutenue par la commune. En raison des travaux de rénovation énergétique menés par la commune au hall omnisports, l'ensemble des clubs concernés a pu être relogé sans frais de location, à l'exception de l'ASBL concernée.

L'ASBL en question loue actuellement des installations, ce qui n'est pas le cas des autres clubs impactés. Par équité, il s'indique de soutenir l'ASBL dans ses frais de location.

Il est donc proposé au Conseil d'octroyer à l'ASBL un subside exceptionnel de 1.710 €, correspondant aux frais de location engagées.

DIVERS

30. Distribution de colis alimentaires - Octroi d'une subvention à l'ASBL Institut Saint-Joseph à Tilleur

Il est proposé au Conseil d'octroyer, comme chaque année, un subside à l'ASBL Institut Saint-Joseph à Tilleur dans le cadre de son action sociale de distribution de colis alimentaire.

31. Octroi d'un subside à la Maison de la laïcité de Saint-Nicolas ASBL - Exercice 2025

Il est proposé au Conseil d'octroyer à l'ASBL Maison de la laïcité de Saint-Nicolas un subside de 11.000 € pour l'exercice 2025.

32. Questions orales d'actualité

Conformément à l'article L1122-10, §3 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et aux articles 75 et 77 du ROI, les conseillers peuvent poser au Collège des questions orales d'actualité (se rapportant à des situations ou des faits récents, c'est-à-dire ne remontant pas à une date plus éloignée que celle de la précédente séance du Conseil communal), auxquelles le Collège répond soit séance tenante soit à la prochaine séance.